



# BAREME D'HONORAIRES DE LISETTE MENARGUEZ

Agent commerciale immatriculée  
au RSAC de Salon de Provence sous le n° 340 504 653

Applicable sur les nouveaux mandats confiés à partir du 18/07/2019  
A l'exclusion du Neuf (VEFA) et Immobilier Professionnel

## TRANSACTION IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN (hors terrain)

| PRIX DE VENTE NET TTC    | MONTANT DES HONORAIRES TTC |
|--------------------------|----------------------------|
| Jusqu'à 119 999 €        | Forfait de 8 000 €         |
| De 120 000 € à 179 999 € | Forfait de 10 000 €        |
| De 180 000 € à 249 999 € | Forfait de 12 000 €        |
| De 250 000 € à 349 999 € | Forfait de 14 000 €        |
| De 350 000 € à 399 999 € | Forfait de 16 000 €        |
| De 400 000 € à 499 999 € | Forfait de 20 000 €        |
| A partir de 500 000 €    | Forfait de 25 000 €        |

Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être impérativement appliqués dans une majorité de transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Lors d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initiale entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.

## TRANSACTION IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN (Terrain)

|  |     |
|--|-----|
| Terrain viabilisé                          | 10% |
| Terrain non viabilisé (montage de dossier) | 15% |

## TRANSACTION IMMOBILIER PROFESSIONNEL (fonds de commerce, locaux commerciaux, bureaux, droits au bail, ...)

| PRIX DE VENTE NET TTC    | MONTANT DES HONORAIRES HT* |
|--------------------------|----------------------------|
| Jusqu'à 25 000 €         | Forfait de 5 000 €         |
| De 25 001 € à 50 000 €   | Forfait de 7 500 €         |
| De 50 001 € à 100 000 €  | Forfait de 10 000 €        |
| De 100 001 € à 250 000 € | 10 %                       |
| De 250 001 € à 750 000 € | 9 %                        |
| A partir de 750 001 €    | 8 %                        |

\* Pourcentage sur le prix de vente (TVA au taux en vigueur en SUS)

## LOCATION IMMOBILIER TRADITIONNEL

|  | Charge Bailleur  | Charge Locataire   |
|--|--|--|
| Commission d'intermédiaire en location                                 | 1 mois de loyer hors charges                             |  |
| Frais de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail | indice ALUR* au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée | indice ALUR* au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée |
| Frais de rédaction d'état des lieux                                    | 3€/m <sup>2</sup>  | 3€/m <sup>2</sup>  |

\* Zone très tendue : Paris et départements voisins : 12 €/m<sup>2</sup>  
Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m<sup>2</sup>  
Hors zone : reste du territoire : 8 €/m<sup>2</sup>

*Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.*

## LOCATION IMMOBILIER PROFESSIONNEL

| Honoraires HT à la charge du preneur |
|--------------------------------------|
| 10% sur le loyer annuel HT           |